



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

30 MAI 2022

N°REF : 116 /DGPA/DOMSE/DA/DSUR/KDCE

## NOTE AUX USAGERS

**Objet :** Délais de production des factures  
et de délivrance des titres d'accès

Dans le cadre de la satisfaction client, l'Autorité Portuaire porte à la connaissance des usagers du Port d'Abidjan la fixation des délais suivants :

- Production de la facture des titres d'accès : 48heures après le dépôt des dossiers ;
- Délivrance des titres d'accès : 72heures après le dépôt du reçu de paiement de la facture.

Par ailleurs, les usagers sont invités à respecter scrupuleusement les périodes de dépôt des dossiers par secteur d'activité.

### Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES  
-PORTSECURITE  
-UCACI  
-FEDERMAR  
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE  
-GSP-GN/  
-CSP  
-OIC  
- ARCHIVES

1  
1  
1  
1  
1  
1  
1  
1



**H. Y. SIE**

Société d'Etat au capital 100.000.000.000 F CFA. Registre de commerce N° 182461

Boite Postale V 85 Abidjan – Tél. : 27 -21 - 23 – 80 – 00 Téléfax : 27-21 - 23 – 80 – 80 Web : [www.paa.ci.org](http://www.paa.ci.org)

